

PACS ou mariage : ce que chaque choix change vraiment

Fichier de suivi, à imprimer ou à remplir à l'écran

Ce fichier reprend les outils du livre, dans l'ordre où ils s'y présentent, avec la place pour écrire. Il ne vous apprend rien de plus que le livre : il vous évite de le rouvrir à chaque étape.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Classer, chacun de votre côté puis ensemble, ce que vous cherchez le plus à protéger : la sécurité du survivant, la simplicité en cas de séparation, la reconnaissance sociale, l'optimisation fiscale.

- ☐ Vous poser la question du décès demain, sans rien préparé d'autre, et noter si le résultat vous convient.

- ☐ Nommer, si elle existe, la pression extérieure qui pèse sur ce choix, pour la distinguer de l'examen des protections réelles.

Le terrain à réunir avant le rendez-vous chez le notaire

Une liste à préparer à deux, pour que le rendez-vous serve réellement à décider plutôt qu'à découvrir les bases.

- Ce que possède chacun avant l'union : biens, épargne, dettes.
- L'existence d'enfants d'une union précédente, chez l'un ou l'autre.
- Ce que chacun cherche à protéger en priorité, classé dans l'ordre.
- La place que tient, ou non, une conviction personnelle dans ce choix.
- Le poids que vous accordez à la reconnaissance sociale et familiale.

Arriver à ce rendez-vous sans avoir réuni ces éléments oblige à un second rendez-vous, et retarde une décision qui aurait pu être prise en une seule fois.

Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive au sens juridique : elle sert à structurer la conversation à deux avant qu'un professionnel n'intervienne, pas à s'y substituer. Un couple qui l'a remplie honnêtement arrive au rendez-vous avec des questions précises plutôt qu'avec une demande générale de conseil, ce qui change la qualité de l'échange et souvent sa durée.

Comparer ce que chaque voie protège

Une grille à remplir avec votre notaire, propre à votre situation. Ce tableau ne donne aucune réponse générale : il montre seulement les catégories à examiner une par une.

Cette grille se remplit à deux, avant le rendez-vous, puis se vérifie avec un professionnel : elle ne remplace pas son avis, elle prépare la conversation.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Demander explicitement au notaire quels régimes patrimoniaux accompagnent la voie que vous envisagez.

- ☐ Poser la question de la protection du survivant en cas de décès, au-delà de ce que la voie prévoit par défaut.

- ☐ Lister vos contrats d'assurance vie, d'épargne et de mutuelle pour vérifier leurs bénéficiaires désignés.

Ce qui se discute avec le notaire, poste par poste

Une liste à parcourir point par point pendant le rendez-vous, pour ne rien laisser de côté.

- Ce qui reste propre à chacun et ce qui devient commun, selon le régime choisi.
- Le traitement des dettes contractées par l'un ou par l'autre, avant et pendant l'union.
- L'effet du choix sur votre situation fiscale commune.
- Ce que prévoit chaque voie pour le partenaire survivant en cas de décès, et ce qu'un testament peut ajouter.
- La part que revendiqueraient d'éventuels héritiers autres que le partenaire.

Sortir de ce rendez-vous sans réponse claire sur chacun de ces points, c'est reporter la décision réelle à plus tard, dans de moins bonnes conditions.

Rien n'empêche de répartir ces cinq points sur deux rendez-vous plutôt qu'un seul, si le professionnel consulté le propose ou si vous sentez que l'information reçue mérite d'être digérée avant d'aller plus loin. Ce qui compte n'est pas la vitesse à laquelle ces points sont traités, c'est qu'aucun ne reste sans réponse au moment de formaliser.

Ce que vous faites en sortant de ce chapitre

- ☐ Avoir la conversation sur vos priorités de protection avant de prendre rendez-vous avec un professionnel.

☐ Réunir la photographie patrimoniale de chacun avant ce rendez-vous.

☐ Vous accorder un temps de réflexion après le rendez-vous, avant de formaliser.

☐ Réviser vos bénéficiaires d'assurance et vos contrats d'épargne dans les semaines qui suivent la formalisation.
